

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF

DELIBERATION n°39/2016

OBJET : MISE EN LOCATION D'UN STUDIO RUE DU CASTELET

Conseillers en exercice : 23

Présents : 17

Excusés : 6

Pouvoirs : 5

Votants : 22

SÉANCE DU 18 MAI 2016

L'an deux mille seize, le mercredi dix-huit mai, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le dix mai 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO, Laurence MARGAILLAN, Adjointe,
Mesdames, Messieurs : Jean-Marie BELLONE, Claudine NAVARRO, Hélène GARDET, Colette ZALMA, Christian FARALDI, Christine VAUTRIN, Olivia LEVINGSTON, Eric ROMAN, Grégory MARCUCCI, Jean-Louis MILLO, Aline ZANI, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Sylvie DAVILLER qui a donné pouvoir à Laurence MARGAILLAN, Jean-Pierre MAURIN qui a donné pouvoir à Christian GORACCI, Virginie CHABERT qui a donné pouvoir à Grégory MARCUCCI, Jean-François PIOVESANA qui a donné pouvoir à Jean-Louis MILLO, Théodore PAPPALO qui a donné pouvoir à Emmanuel DELMOTTE, Annie BARBIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Grégory MARCUCCI

La Commune a fait l'acquisition en 2015 d'une maison de village au n°7, rue du Castelet cadastrée section AM 180, composée d'un appartement et un studio en rez-de-chaussée. L'appartement est en cours de rénovation grâce à un chantier jeunes dirigé par l'association ASPROSEP, les finitions seront réalisées par le service technique durant l'été 2016.

Le studio, d'une surface de 19 m², sera remis en état par les services techniques de la Commune le mois prochain.

Le Maire propose de le mettre en location dès le 1^{er} août. Compte tenu de la surface et de sa situation, son prix de location pourrait être de 300€ hors charges.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré,

FIXE le prix de location du studio situé au n°180, rue du Castelet, à 300€ par mois, hors charges

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail de location d'une durée de 3 ans renouvelable.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE